

Image not found or type unknown



penalite caution a rembourse

Par **cmax17**, le **30/06/2010** à **14:42**

Bonjour, rnrnma locataire ma empêché de faire visité mon appartement pendant tout le préavis de 3 mois , elle m a sois disant envoyé un texto, me disant que je pouvais allez faire des visites texto, que je n ai jamais reçu .je la relance par téléphone elle ne répond pas et n a pas était cherche la lettre en recommande que je lui est envoyé . et maintenant l e préavis se termine, donc pas de locataire pour le 1er juillet, comme le préavis se termine le 30 juin. et hier soir j arrive a avoir son tel du travail, donc la elle répond et me donne rendez vous pour l état des lieux .rndonc voici ma question est ce que je peut lui retenir sur sa caution le temps perdu de location sur le mois de juilletrnrncordialement